

traité ne s'appliquant pas au Canada, à moins que le Canada désirât y participer; les deux propositions formulées par M. Chamberlain relativement aux mesures de protection que le gouvernement canadien devrait prendre, pour se protéger contre le Japon, l'allié de la Grande-Bretagne; deux tentatives faites par lord Lyttleton, afin de diriger pour ainsi dire le gouvernement et l'orienter vers ce système de protection; bref, après toutes ces tentatives et ces observations de la part du gouvernement britannique, le gouvernement canadien, au lieu d'adopter cette attitude et de protéger ainsi le pays, préféra adhérer sans réserve et absolument à ce traité. La diplomatie britannique n'a pas commis de bévues à cet égard. Mais, s'écria le premier ministre, il nous était impossible de prendre cette attitude hostile envers un allié!

Qui sont les alliés? La Grande-Bretagne et le Japon. Et voilà que le gouvernement britannique prépare lui-même l'issue, la planche de salut, le mode de protection, le gouvernement britannique, dis-je, le co-allié du Japon. Voyons, est-ce que de l'avis du premier ministre, le principal allié du Japon, l'allié le plus intéressé sur lequel retombe tout le poids des obligations naissant du traité, aurait pu suggérer au Canada de prendre une attitude qui blesserait les susceptibilités du peuple japonais? Il me semble que le principal allié du Japon doit être le meilleur juge en pareille matière. J'en suis convaincu le premier ministre, à cette heure tardive, cherche à dissimuler sa reculade, en invoquant cette nouvelle diplomatie; il cherche, dis-je, à se soustraire aux reproches qu'il mérite pour la négligence qui l'a empêché, de façon ou d'autre, d'appliquer l'attitude politique bien définie qui avait été tracée avant 1896 et dont le gouvernement britannique avait accepté lui-même la paternité.

L'hon. M. PATERSON: Etiez-vous partisan du traité; tel qu'adopté?

L'hon. M. FOSTER: Voilà encore un homme qui brûle du désir de s'instruire; à ce train, j'aurai bientôt toute une classe à enseigner. Le premier ministre a tenté de faire une dissertation sur les races caucasique et mongolique. Le directeur général des Postes (M. Lemieux), si l'on en juge d'après son discours, serait d'avis que la difficulté a son origine dans l'éternel antagonisme, dans l'hostilité irréductible de ces deux races. Je ne saurais souscrire à cette doctrine, dans son intégralité. Je le sais, les races se différencient par leurs idéals, leurs modes d'existence, leurs genres de civilisation, leurs méthodes de gouvernement, de sorte qu'il existe entre ces deux races une ligne de démarcation très prononcée qu'il est assez difficile de franchir. Mais, à mon sens, il n'y a pas d'antagonisme éternel et irréductible entre les races mongolique et caucasique, et la question que

nous discutons n'a pas son origine, principalement ou dans son intégralité dans cette cause. C'est plutôt une question d'économie sociale, et cette question économique devient fort grave, dès que la concurrence touche une classe de population, jalouse de ses droits, douée de la puissance voulue ou se croyant assez puissante pour faire respecter ses droits. Les étudiants japonais en plus ou moins grand nombre, ont parcouru les Etats-Unis et le Canada, d'une extrémité à l'autre, sans que personne ait élevé la voix pour se plaindre. La question de race était là, l'antagonisme aurait dû éclater, mais il n'y a eu aucune manifestation de ce genre. Le marchand japonais est venu, d'outre-mer, à Victoria et à Vancouver; il y a installé sa boutique pour la vente de ses articles, tout à côté et en concurrence du marchand canadien; mais il n'a éclaté ni émeutes ni antagonisme de races. La concurrence n'a pas été assez prononcée pour se faire vivement sentir, et il n'a pas surgi de question économique; aussi bien, docteurs, avocats, voyageurs, étudiants et savants japonais ont pu venir en nombre et parcourir tout le pays, sans qu'il se soit manifesté d'antagonisme de races.

Quant ils ont participé à nos affaires, le contraste entre les idéals et les idées des deux races s'est bien manifesté, mais la difficulté a surgi, quand le facteur économique est venu directement et carrément en concurrence là où les genres de vie, les habitudes familiales sont les causes impulsives et les raisons fondamentales de cette divergence d'opinions et de cette catégorie d'intérêts. Il s'agit réellement d'un choc d'intérêts. A mon avis, la question est, avant tout d'ordre économique et il importe d'user de la prudence et du soin voulus pour solutionner convenablement cette question économique. C'est un vaste problème. Il ne s'agit pas seulement de concurrence locale entre le mongole et le caucasien, dans les rues de Victoria ou de Vancouver. La question a plus d'ampleur et tend, de jour en jour, à s'élargir. On peut dire que notre porte de face s'ouvre presque sur le Pacifique. Tout en face, de l'autre côté de nos eaux, vivent nos voisins, et le facile trajet entre les deux voisins est un trait-d'union plutôt qu'un goufre de séparation.

Et ainsi, de l'autre côté du Pacifique, chez nos voisins d'en face, commence à se profiler au sein de ces millions d'êtres humains se réveillant de leur long sommeil, la perspective d'une lutte de concurrence, sur le terrain économique avant tout, concurrence qui pourrait, un jour ou l'autre, émerger et aboutir à un choc, non plus sur le terrain économique, mais sur celui de la nationalité et pour la balance du pouvoir. Voilà les maîtres facteurs dans l'avenir du monde.

A mon avis, l'avenir de ce monde et la solution de nos plus graves problèmes repose